

Mentions légales



Informations relatives à l'éditeur

Ville de Givors

Direction de la Communication

Hôtel de Ville

Place Camille Vallin

69700 Givors

tél : 04 72 49 18 18

Commentaires, remarques et suggestions

La Ville de Givors est à votre disposition pour tous vos commentaires ou suggestions. Vous pouvez nous écrire par le biais du formulaire de contact [ici](#)

Réalisation

Ce site a été conçu et réalisé par l'[agence E-denzo](#) pour la Ville de Givors. Il est quotidiennement mis à jour par la direction de la communication de la Ville de Givors.

Hébergement

Ce site est hébergé par le SITIV.

Informatique et libertés

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978).

Pour exercer votre droit d'accès, adressez-vous à :

Ville de Givors

Direction de la Communication

Hôtel de Ville

69700 Givors

Mentions légales

En application de la loi du 11 mars 1957 (art. 41) et du code de la propriété intellectuelle du 1er juillet 1992, toute reproduction partielle ou totale à usage collectif est strictement interdite sans autorisation de la Ville de Givors.

Les logos, visuels et marques présents sur ce site sont la propriété de leur détenteur respectif. Ce site peut, à son insu, avoir été relié à d'autres sites par le biais d'hyperliens. La Ville de Givors décline toute responsabilité pour les informations présentées sur ces autres sites. L'internaute reconnaît que l'utilisation du site de la Ville de Givors est régie par le droit français.

Comment utiliser le logotype de la Ville de Givors ?

Le partenariat qui lie votre établissement, votre manifestation ou votre projet à la Ville de Givors implique que vous adoptiez son logotype sur vos supports(1) de communication (affiches, brochures d'information, flyers, annonces presse, dossiers de presse, films promotionnels, panneaux de présentation...).

Afin de répondre à toutes les questions que vous vous posez sur les conditions d'usage du logotype Ville de Givors, la charte d'utilisation précise les codes couleurs qui sont les siens, sa réduction maximale ainsi que son positionnement quand il est utilisé dans le cadre de co-partenariats. Il illustre aussi, à travers 2 ou 3 exemples, les applications à proscrire. Nous vous remercions par avance de tenir compte de ces différentes indications et vous invitons à télécharger(2) le logotype de la ville de Givors et sa charte d'utilisation ci-dessous.

En cas de difficulté dans la mise en œuvre, merci de prendre contact avec la direction de la Communication de la Ville de Givors au 04 72 49 18 19 ou par télécopie au 04 72 49 18 84.

(1) vous référer à votre convention de partenariat

(2) nous vous rappelons que le téléchargement du logo est réservé au seul usage des professionnels (agences de communication, photographeurs, imprimeurs...) réalisant des supports de communication au profit d'organismes bénéficiant d'une subvention de la ville de Givors. Pour mémoire, l'utilisation du logotype Ville de Givors est strictement réglementée et subordonnée à une autorisation écrite préalable (une convention de partenariat comportant ces mentions constituant le document le plus approprié).

Le logotype de la Ville de Givors ainsi que le monogramme et la signature Internet qui lui sont

associés font l'objet d'un dépôt à l'INPI permettant à l'institution de protéger au mieux de ses intérêts son utilisation. La direction de la communication de la Ville de Givors a en charge le contrôle des usages du logotype dans le cadre normatif de la présente charte.